

TROUSSEAU D'INTERNAT

Matériel fourni aux élèves :

- deux couvertures
- 1 traversin

N. B. : Les élèves peuvent amener une couette s'ils préfèrent ce mode de couchage.

Matériel à amener par les élèves dès le jour de la rentrée :

OBLIGATOIRE	<ul style="list-style-type: none">▪ un cadenas à code pour la fermeture de l'armoire▪ une parure de lit de 90 cm : drap housse, drap plat ou housse de couette, taie de traversin▪ une alèse▪ Serviette de toilette et nécessaire courant▪ Une paire de pantoufles
CONSEILLE	<ul style="list-style-type: none">▪ Un oreiller et sa taie▪ Une paire de tongs pour les sorties de douche

Il est conseillé aux élèves de ne pas laisser à l'internat ni somme d'argent importante, ni bijou, ni vêtement ou matériel de valeur.

La responsabilité du lycée ne saurait être engagée en cas de vol commis au dortoir ainsi qu'à l'intérieur de l'établissement.